AR Prefecture
082-218200798-20261005-D78_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Labastide St Pierre

DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-PIERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 05 octobre 2026 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Labastide Saint-Pierre, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 septembre 2026.

PRÉSENTS : 24

Monsieur Jérôme BEQ, Madame Monique BUFFAROT, Madame Caroline FAUS, Monsieur Jean-Benoît FRANCO, Madame Suzie MALANDIN, Monsieur Claude MERIC, Madame Isabelle SANCHEZ, Monsieur Bernard TOMASZEWSKI, Monsieur Jean-Claude VERGNES, Adjoints,

Monsieur Jacques ABRIAC, Monsieur Daniel BERARDO, Monsieur Jean-Marc BRACHET Conseillers Municipaux Délégués

Madame Isabelle ALVES, Madame Sandrine AMAND, Madame Carole BLOUQUIN, Madame Karyn DELHOM, Madame Nadine FERRUA, Monsieur Laurent HARDY, Monsieur Joël KIPPERT, Monsieur Walter MARCONNET, Madame Aurélie MARTIN, Monsieur Florent OLIVIER, Madame Séverine VEYRAC, Monsieur Jérôme VINCENT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : 3
Madame Michèle MARRAUD pouvoir à Madame Monique BUFFAROT
Madame Aude RIBES pouvoir à Madame Isabelle SANCHEZ
Monsieur Jack BOULARD pouvoir à Monsieur Daniel BERARDO

ABSENT : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sandrine AMAND

78-10-2026 –BUDGET COMMUNAL - créances éteintes

Monsieur le Maire précise que sur la demande du Service de Gestion Comptable de MOISSAC adressée par mail en date du mercredi 9 septembre 2026 et conformément aux mesures recommandées par la Commission de Surendettement de la Banque de France, il est proposé de passer en créances éteintes la dette suivante :

Référence de la pièce :	Nature de la dette :	Montant de la dette :
titre 259/2023	Goûter du matin	32.00 €

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:20 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84162

AR Prefecture
082-218200798-20261005-D78_2026_10_05-DE
Reçu le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026

Monsieur le Maire propose donc d'approuver la mise en créances éteintes de cette dette pour un montant total de **32.00€**.

Monsieur le Maire précise que les crédits au compte 6542 sont déjà inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

1. **APPROUVE** la mise en créances éteintes de la dette mentionnée ci-dessus pour un montant total de **32.00 € ;**

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Le Secrétaire de séance,
Sandrine AMAND

Conseillère Municipale

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jérôme BEQ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

Mise en ligne le : 24/10/2026 22:20 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Labastide-St-Pierre
https://www.intramuros.org/labastide-saint-pierre/documents_administratifs/84162